

NAO 2026 : LA CFE-CGC RETABLIT LA VERITE

Suite à la réunion de négociation de la NAO du 4 décembre, l'agence de communication la DRH a publié un Flash Info très orienté, dans le but de mettre en avant des mesures ne relevant absolument pas de cette négociation salariale mais d'autres accords...

FLASH INFO

04/12/2025

NAO 2026 : PREMIÈRE RÉUNION DE NÉGOCIATION

Des résultats en ligne avec les objectifs, notamment concernant le résultat opérationnel (EBIT ⁽¹⁾), la tenue des jalons et la sécurité des collaborateurs. Une visibilité de l'activité fortement accrue par un carnet de commandes élevé.

	EBIT ⁽¹⁾	Jalons groupe	Sécurité : AAA ⁽²⁾
Objectif	300 M€	100 %	92
Prévisionnel	tenu	100 %	64 (à fin nov.)

⁽¹⁾ EBIT, « earnings before interest and taxes », soit le bénéfice avant intérêts et impôts ; ⁽²⁾ Nombre d'accidents industriels avec arrêt

Les efforts de tous permettent le versement de montants significatifs d'intéressement, de supplément d'intéressement ⁽³⁾ et de participation.

À titre d'exemple, ces montants cumulés s'élèvent à :

- pour un collaborateur au salaire annuel de base de **40 k€ : 10 % du salaire annuel**,
- pour un collaborateur au salaire annuel de base de **60 k€ : 8 % du salaire annuel**.

Les personnels mis à disposition par l'Etat seront associés au résultat, via une **mesure exceptionnelle de reconnaissance**.

⁽³⁾ le supplément d'intéressement est déclenché par les prises de commandes des contrats exports

Les efforts de maîtrise de nos coûts, à poursuivre, permettent à la direction de proposer des mesures salariales équilibrées couvrant l'inflation (0,9 % en 2025), la mise en œuvre des mesures de développement professionnel et de reconnaître la performance individuelle.

Propositions	DETAM	Cadres
Augmentation générale	300 €	-
Augmentation individuelle	1,6 %	2,3 %, dont 300 € d'AI minimum garantie pour les cadres sur rampe de lancement
Prime d'ancienneté	1 %	

Hors sujet NAO,
Ces 3 accords (signés par la CFE-CGC) vont apporter du pouvoir d'achat aux personnels

Hors sujet également,
Il s'agit de l'accord d'entreprise (signé par la CFE-CGC) apportant de réelles garanties d'évolution professionnelle.

Voici les mesures salariales que vous n'aurez pas .
Explications page suivante.

Notre priorité, c'est vous !
#CFECGCdetermineeetengagee





Décryptage des augmentations proposées par la Direction

L'accord d'entreprise (article 29) prévoit que Naval Group s'engage lors de l'élaboration du budget des NAO à consacrer un minimum de 0,9% de la masse salariale brute, à la reconnaissance de 6 dispositifs d'évolution professionnelle.

Les chiffres présentés par la Direction incluent ces 0,9%.
Voici donc la réalité de ce qu'il faut comprendre :

	OETAM	CADRES Débutants F11 & F12 (Moins de 6 ans d'ancienneté)	CADRES
Augmentation Générale	300 € bruts	300 € bruts	0
Augmentation Individuelle (moyenne)	1,6 - 0,9 soit 0,7 %	1,7 - 0,9 soit 0,8 %	2,3 - 0,9 soit 1,4 %

Hors NAO : Prime de 3,5 % pour les PMAD (1064 personnes)

Lors de cette réunion de négociation salariale, la CFE-CGC a rappelé ses principales revendications issues de la consultation de ses adhérents

[VOIR TRACT ICI](#)

Le budget d'augmentation individuelle doit être revu à la hausse afin que les managers aient réellement la main sur les augmentations au sein des équipes.



Des avancées aux antipodes des résultats financiers et de l'investissement des personnels

Propositions CFE-CGC	Réponse direction	commentaires
mise en oeuvre d'une prime semestrielle de 2200€ identique pour tous	 NON	Domage pour l'équité...
Revalorisation abondements PEG et PERCOL 500€ chacun	 En réflexion	NG fait le minimum en terme d'abondement
Mise en oeuvre d'une opération d'actionnariat salarié	 OK	Victoire CFE-CGC au bout de 3 ans!
RVI du G13 portée à 8%	 NON	Engagement non tenu de la DRH
Revalorisation de l'indemnité télétravail à 270€ vs 240€	 Renvoi vers négociation spécifique	A voir...
Reconduction des mesures de mobilité	 OUI	vers Saint Tropez, Cherbourg et Ruelle
CET : Prise de 4 jours = abondement d'un jour	 NON sans explication	Incompréhensible, mesure gagnant - gagnant
Revalorisation des indemnités "essais mer"	 NON sans explication	Notamment des essais à quai les week-end